Image not found or type unknown

Procédure de recouvrement après saisie d'un véhicule

Par **titmouse**, le **30/03/2011** à **11:05**

Bonjour,
Je souhaiterais savoir si je peux contester dans le cas suivant: j'ai, il y a quelques années acheté à crédit un véhicule avec mon ex épouse, et ne pouvant plus payer le crédit, ce véhicule a été saisi, l'organisme de crédit me réclame encore plus de 8 000 euros, je viens de recevoir un avis de recouvrement pour cette somme. J'avais déjà fait remarquer que si le véhicule a dû être saisi, c'était parce que je n'avais pas les moyens financier de payer le crédit, et je pensais que cette saisie clôturerait mon compte. Ce qui paraissait logique.

Je reconnais que demander ce prêt sur de nombreuses années pour acheter un véhicule, qui plus est d'occasion, n'était pas vraiment une bonne idée. Cependant, je supposais que, l'ayant parfaitement entretenu, l'organisme de crédit récupérerait largement le montant prêté, entre les nombreuses mensualités déjà payés et la vente du véhicule.

La personne qui est venue saisir la voiture m'avait (verbalement) garanti que je n'aurais plus rien à payer ensuite.

Quelqu'un pourrait il me conseiller à ce sujet, car non seulement je n'ai toujours pas les moyens pour régler ces 8000 euros, mais j'ai l'impression d'avoir payé déjà 4 ou 5 fois le prix initial pour un véhicule que j'ai finalement rendu à son propriétaire (puisque tant que le prêt n'est pas remboursé, c'est l'organisme de crédit qui en reste propriétaire)

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés